

<p style="text-align: center;"><b>CONSEIL MUNICIPAL / COMMUNE DE SAINTE-SEVE</b> <b>SEANCE DU VENDREDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2017</b></p>
---

**Compte rendu**

**I – FINANCES/PERSONNEL**

1. CLECT – ZAE

Lors du conseil municipal du 20 octobre, le maire a présenté l'évaluation des charges que représente le transfert de la ZAE de Penprat. La CLECT s'est à nouveau réunie le 16 novembre dernier et a entériné le tableau joint. Le montant des charges pour Sainte-Sève s'élève à 5 889 €. Cette somme sera déduite de l'attribution de compensation qui s'élève à 99 000 €. La communauté d'agglomération établira une convention avec la commune pour l'entretien des espaces verts.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

2. C/R de la réunion des personnels

La réunion annuelle du personnel communal s'est tenue le 21 novembre.

Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

- annualisation du temps de travail
- la protection sociale complémentaire
- l'assurance statutaire et la journée de carence
- le compte épargne temps
- l'aménagement du temps de travail
- la rentrée scolaire 2018 : la question des TAP
- le point sur les services (cantine, ALSH, technique)

3. Indemnités de conseil du receveur municipal

Une indemnité de conseil peut être allouée aux comptables du Trésor chargés d'exercer les fonctions de Receveur des communes et établissements publics locaux. L'indemnité de conseil au taux plein est basée sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois années qui précèdent l'exercice de mandatement. Le décompte de l'indemnité maximale pour 2017 s'élève 431.32 €. Accord du conseil municipal pour verser 50 % du montant de l'indemnité.

**II – INTERCOMMUNALITE**

1. Fonds de concours

En 2008, le Conseil de Communauté a décidé de mettre en place un dispositif de fonds de concours (dit Brit Air) pour aider les communes à financer leurs dépenses d'équipement. Il est depuis reconduit tous les ans. Le montant pour la commune de Sainte-Sève s'élève à 778 € (cf : tableau). Accord du conseil municipal.

2. PLUi-H

A la suite d'un séminaire organisé par Morlaix Communauté pour l'élaboration du PLUi-H, le Maire a porté à la connaissance du Conseil un tableau général récapitulant les objectifs de constructions neuves sur les 20 prochaines années. Il a fait remarquer que le nombre de logements retenus pour Sainte-Sève est particulièrement minoré (58 %) au regard de la dynamique constatée sur les 10 dernières années. **Réparti sur la période, le total de 89 logements se traduirait par un rythme d'à peine 5 logements par an, ce qui ne correspond en aucune**

**façon au potentiel de la commune.** Le Conseil mandate le Maire pour intervenir auprès du comité de pilotage.

3. Zones humides

Suite à la délibération du conseil municipal du 8 septembre dernier, un groupe d'experts s'est rendu sur place pour statuer sur le secteur faisant l'objet de la contestation.

Des analyses du sol ont été effectuées et ont confirmé la présence des zones humides.

4. Passage du SPANC en 2018

5. Les Rues en Scène : édition 2018

Participation communale : 1 € par habitant. Week-end proposé : dimanche 16 septembre après-midi.

6. Pétition : ligne de bus

Le Maire fait part au Conseil municipal d'une pétition demandant l'ouverture d'une ligne régulière de bus vers Morlaix.

Le conseil municipal rappelle l'existence du service Flexo, le transport à la demande, mis en place par Morlaix Communauté.

La commune n'ayant pas la compétence Transport, le Maire fera suivre la pétition à Morlaix Communauté.

### III - AFFAIRES SCOLAIRES

1. C/R du conseil d'école

Le conseil d'école s'est réuni le 14 novembre

Le maire revient sur la question de la directrice concernant le poste d'ATSEM l'après-midi en GS, le conseil municipal confirme sa position et maintient qu'un décloisonnement est possible en maternelle l'après-midi.

Différents sujets ont été abordés : le règlement intérieur, le projet d'école, les activités planifiées et les rythmes scolaires.

2. Les TAP : débat sur le maintien ou non des TAP à la rentrée scolaire 2017/2018

La tendance générale est plutôt de revenir à 4 jours de classe par semaine.

Réunion mardi à 17 h 30 avec les enseignantes, les parents, les DDEN et la municipalité.

### IV – LIAISONS DOUCES

1. Devis Area

Le cabinet AREA, géomètres-experts, a proposé un devis pour la division et le bornage de parcelles concernées par la réalisation d'une voie piétonne entre le bourg et le plan d'eau. Le montant s'élève à 5 520 € TTC. Accord du conseil municipal sous réserve d'avoir un plan plus détaillé du tracé.

### V – URBANISME

1. Tyès d'an Neach : les actes ont été signés le mercredi 29 novembre.

2. Les noms de rues – Les Hauts de Kerprigent

La commission d'urbanisme se réunira pour retenir des noms de rues.

### VI – TRAVAUX ROUTIERS/PLAN D'EAU

1. Le point : réception des travaux du programme de voirie 2017 (cf : tableau chiffré)

2. Vidange accidentelle du plan d'eau : les travaux seront budgétisés en 2018

## **VII – BATIMENTS COMMUNAUX**

1. Restauration de la mairie : dossier d'AO est en cours d'élaboration

## **VIII – EAU ET ASSAINISSEMENT**

1. Rapport Prix Qualité Service de l'eau et de l'assainissement  
Le dossier transmis par Morlaix Communauté a été présenté au conseil municipal pour information.

## **IX – AFFAIRES SOCIALES**

1. CCAS : colis de Noël : 27 paniers ont été commandés

## **X – CADRE DE VIE/RECEPTION**

1. Soirée du personnel le 15 décembre : traiteur retenu : St Guénael
2. C/R de réunions : La commune pourra bénéficier de conseils sur l'embellissement et le fleurissement de la commune en adhérant à « Finistère 360 ». Montant annuel de la participation : 50 €. Accord du conseil municipal

## **XI – VIE ASSOCIATIVE**

1. C/R de réunions  
Le planning des manifestations des associations, pour l'année 2018, a été établi lors de la réunion du 9 novembre

## **XII – COMMUNICATION/TECHNOLOGIE**

1. Bulletin municipal : les articles sont transmis
2. Dématérialisation des factures (devis Segilog)  
Accord pour l'achat d'un connecteur : 100 €

## **XIII – QUESTIONS DIVERSES**

1. Jumelage Morlaix Reo : les subventions sont restreintes ce qui pourrait réduire le financement d'actions humanitaires au Burkina Faso